

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1494

21 juillet 2010

### SOMMAIRE

<b>Albatros Performance Management S.A.</b>	<b>71712</b>	<b>Nobels S.A.</b>	<b>71700</b>
<b>AllianceBernstein China Investments</b>	<b>71710</b>	<b>Novellini Finance S.A.</b>	<b>71701</b>
<b>AllianceBernstein Fund</b>	<b>71710</b>	<b>Palila Investments S.A.</b>	<b>71700</b>
<b>Blad Krauser S.A.</b>	<b>71675</b>	<b>Petite Afrique Immobilière S.A.</b>	<b>71702</b>
<b>Blito Holding S.A.</b>	<b>71702</b>	<b>Platino S.A.</b>	<b>71705</b>
<b>Bombic S.à r.l.</b>	<b>71675</b>	<b>Premier Vintage Supplier Delux S.à r.l.</b>	<b>71677</b>
<b>CBS Worldvision - CBS-Lux Holding LLC</b>	<b>71666</b>	<b>Prospect Holding S.A.</b>	<b>71677</b>
<b>S.C.S.</b>	<b>71666</b>	<b>PWM Vermögensfondsmandat - DWS</b>	<b>71677</b>
<b>CEA Investments Limited</b>	<b>71705</b>	<b>RBS (Luxembourg) Agriculture S.A.</b>	<b>71678</b>
<b>Design Finance</b>	<b>71706</b>	<b>R.C. Lux S.A.</b>	<b>71702</b>
<b>Diemmevi S.A.</b>	<b>71702</b>	<b>Realm Holding S.A.</b>	<b>71666</b>
<b>EB8 Germany II S.à r.l.</b>	<b>71706</b>	<b>RSHB Capital S.A.</b>	<b>71678</b>
<b>Esofac Insurance Services S.A.</b>	<b>71691</b>	<b>Rushold S.A.</b>	<b>71686</b>
<b>Euroconsortium de Placements S.A.</b>	<b>71705</b>	<b>Serifali JV S.à r.l.</b>	<b>71687</b>
<b>Faymonville Distribution AG</b>	<b>71712</b>	<b>Similux SA</b>	<b>71688</b>
<b>Faymonville Immo AG</b>	<b>71712</b>	<b>Société d'Etudes Sociales, Financières et</b>	
<b>Faymonville Lease A.G.</b>	<b>71666</b>	<b>Actuarielles</b>	<b>71711</b>
<b>Financière Cavok S.A.</b>	<b>71675</b>	<b>SPA.FI S.A.</b>	<b>71711</b>
<b>Goodman Princeton Holdings (Lux) S.à r.l.</b>	<b>71691</b>	<b>Starwood Asset Management LuxCo S.à</b>	
<b>HKL Holdings (PPI) Sàrl</b>	<b>71704</b>	<b>r.l.</b>	<b>71687</b>
<b>HKL Investments (PPI) Sàrl</b>	<b>71704</b>	<b>Synthon Licensing Limited</b>	<b>71689</b>
<b>HKL Investments (PPI) Sàrl</b>	<b>71704</b>	<b>Synthon Luxembourg Holding S.à r.l.</b>	<b>71700</b>
<b>Hyperion S.A.</b>	<b>71691</b>	<b>T.C.G. Gestion S.A.</b>	<b>71689</b>
<b>International Fashion Trading S.A.</b>	<b>71699</b>	<b>Topline Services SA</b>	<b>71689</b>
<b>International Properties S.A.</b>	<b>71701</b>	<b>Total Management Associates S.A.</b>	<b>71701</b>
<b>International Properties S.A.</b>	<b>71701</b>	<b>Tractim S.à r.l.</b>	<b>71690</b>
<b>Marine Interior Holdings S.à r.l.</b>	<b>71699</b>	<b>Tyco International Finance S.A.</b>	<b>71690</b>
<b>Max Mara International S.A.</b>	<b>71700</b>	<b>Tyco International Holding S.à r.l.</b>	<b>71689</b>
<b>MB Merchant Group S. à r.l.</b>	<b>71711</b>	<b>Verdaine SA</b>	<b>71710</b>
<b>Medisearch S.A.</b>	<b>71676</b>	<b>Vittoria Participations S.A.</b>	<b>71690</b>
<b>Nabors Lux Finance 1</b>	<b>71678</b>	<b>Wendigo Sàrl</b>	<b>71690</b>
<b>Namara S.A.</b>	<b>71705</b>	<b>Woodie et Roynet, S.e.n.c.</b>	<b>71711</b>
<b>NetJets Luxembourg Holding Company</b>		<b>Zofar S.A.</b>	<b>71701</b>
<b>S.à r.l.</b>	<b>71705</b>		

**Realm Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 108.092.

Lors de l'Assemblée Extraordinaire des actionnaires tenue le 31 mars 2010, il a été résolu ce qui suit:

1. D'approuver la démission de M. Peter ENGELBERG comme administrateur au conseil d'administration;
2. D'élire M. Torben MADSEN demeurant professionnellement au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg comme administrateur au conseil d'administration.

Fiona FINNEGAN / Gilles WECKER.

At the Extraordinary General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on March 31<sup>st</sup>, 2010, it has been resolved the following:

- 1 To accept the resignation of Mr. Peter ENGELBERG as director of the company;
- 2 To appoint Mr. Torben MADSEN residing professionally at 2-4 Avenue Marie-Therese, L-2132 Luxembourg, as a new director of the company.

Fiona Finnegan / Gilles Wecker

Référence de publication: 2010069741/18.

(100081337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

**Faymonville Lease A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-9761 Lentzweiler, Zone Industrielle Lentzweiler-Eselborn.  
R.C.S. Luxembourg B 93.938.

*Auszug aus dem Protokoll der Jahreshauptversammlung vom 26. Juni 2009*

Die Aktionäre haben festgestellt, dass aufgrund eines Beschlusses der Gemeinde Büllingen die Privatadresse von Herrn Alain Faymonville nunmehr wie folgt lautet:

B - 4761 Rocherath, Krinkelt, Zur Hahnendell 14

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lentzweiler, den 31. Mai 2010.

Für FAYMONVILLE LEASE A.G.

Aktiengesellschaft

FIDUNORD S.à.r.l.

Unterschrift

Référence de publication: 2010070511/17.

(100081287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

**CBS Worldvision - CBS-Lux Holding LLC S.C.S., Société en Commandite simple.**

**Capital social: USD 1.000,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 153.323.

**STATUTES**

In the year two thousand ten, on the tenth day of May.

Before Us, Maitre Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

CBS-LUX HOLDING LLC, a Delaware limited liability company with registered address at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware (USA) registered with the Secretary of the State from the State of Delaware under corporate file number 4819356,

CBS WORLDWIDE LTD. (BERMUDA), a Bermuda limited company having its registered office at Milner House, 18 Parliament Street, Hamilton, HM12, Bermuda, acting as general partner of PTC HOLDINGS C.V., a Dutch limited partnership, having its registered office in Amsterdam, The Netherlands, and principal place of business at Parliament Street 18, Milner House, Hamilton HM12 Bermuda, recorded at the Rotterdam Chamber of Commerce under number 24410683, and on behalf of PTC HOLDINGS C.V.

Both appearing parties, here represented by Mr. Regis GALIOTTO, notary's clerk, with professional address at 15 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of two powers of attorney given under private seal in May 2010.

Such powers of attorney, signed *ne varietur* by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned civil law notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to state the articles of association of a limited partnership ("*société en commandité simple*") as follows:

**Art. 1. Formation.** There is hereby established a *société en commandité simple* (hereinafter the "Partnership"), which shall be governed by the laws pertaining to such an entity and in particular Articles 16 through 22 of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended thereafter (hereinafter the "Law"), as well as the present articles of association (hereinafter the "Articles"), between:

1. CBS-LUX HOLDING LLC, aforementioned, as the sole general partner of the Partnership (hereinafter the "General Partner"),

and

2. CBS WORLDWIDE LTD. (BERMUDA), aforementioned, acting as general partner of PTC HOLDINGS C.V., aforementioned, and on behalf of PTC HOLDINGS C.V., as the sole limited partner of the Partnership (hereinafter the "Limited Partner").

(hereinafter together referred as to the "Partners")

**Art. 2. Name.** The Partnership's name shall be "CBS WORLDVISION - CBS-LUX HOLDING LLC S.C.S."

**Art. 3. Purpose.** The Partners have organized the Partnership for the purpose of carrying on as a business in common, with a view to profit, investment business and including the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in companies or undertakings in any form whatsoever and the management of such participations.

The Partnership will in particular acquire intra-group license agreements and related receivable and payable and will carry out and manage intra-group licensing activities.

The Partnership may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares, and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or undertakings. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Partnership may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities. The Partnership may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries and affiliated companies. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Partnership may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets and shall open bank accounts in its name.

The Partnership may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Partnership against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Partnership may carry out any commercial or financial transactions with respect to movables or immovables, which are directly or indirectly connected with the Partnership's purpose.

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

**Art. 4. Registered address.** The registered address of the Partnership is established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. The registered address may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the Partners.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered address, or with easy communication between this address and abroad, the registered address may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Partnership. Such declaration of the transfer of the registered address shall be made and brought to the attention of third parties by the General Partner(s).

**Art. 5. Duration.** The Partnership is established for an unlimited duration.

The existence of the Partnership does not terminate by the resignation, dissolution, bankruptcy or insolvency of the General Partner or, in case of a plurality of General Partners, any of the General Partners, provided that the Partnership shall have at all time at least one General Partner and one Limited Partner.

**Art. 6. Capital, Contributions.** The Partnership's capital is initially set at one thousand US Dollars (USD 1,000), represented by one hundred thousand (100,000) partnership interests with a nominal value of one US Cent (USD 0.01) each (the "Partnership Interests" and individually, a "Partnership Interest").

The General Partner owns one (1) Partnership Interest of the Partnership.

The Limited Partner owns ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine (99,999) Partnership Interests of the Partnership.

Each Partnership Interest of General Partner or Partnership Interest of Limited Partner gives one voting right in general meetings of partners, either annual or extraordinary.

**Art. 7. Transfer of Partnership Interests.** After unanimous prior written consent of all Partners is obtained, the Partnership Interests are freely transferable among the Limited Partners.

No transfer of Partnership Interests to a non-partner may take place (i) without the agreement of the other Partners, either General Partner or Limited Partner, and (ii) without having been first offered to the other Partners.

Notwithstanding the foregoing, reference is made to the provision of Article 21 of the Law and of Article 1690 of the Civil Code.

The Partnership Interests are indivisible with regard to the Partnership, which allows only one owner for each Partnership Interest.

For the avoidance of doubt a Partner retains his right to receive any profits which have been appropriated to him in accordance with Article 20.2a) but not yet distributed to him in accordance with Article 20.2b) at the time when he ceases to be a Partner, except in case of redemption of Partnership Interests as foreseen under article 8 of the Articles. Interim accounts have to be established and agreed by the transferor, the transferee and the General Partner(s) as at the date of transfer of the Partnership Interests, to determine the right to profits of the leaving Partner.

**Art. 8. Redemption of Partnerships Interests.** After unanimous prior written consent of all Partners is obtained, the Partnership may redeem its own Partnership Interests.

For the avoidance of doubt the amount paid to a Partner in respect of the redemption of his Partnership Interest shall be the amount credited to his Capital Account which shall include the amounts specified in Article 20.2c).

**Art. 9. Form of Partnership Interests - Partners' register.** The Partnership Interests are and shall remain in registered form.

A Partners' register of the Partnership will be kept at the registered office of the Partnership and may be examined by each Partner who so requires.

**Art. 10. Partners' liability.** The General Partner is liable for all debt and losses which cannot be covered by the assets of the Partnership. In case of several General Partners, they are jointly and severally liable for all the obligations of the Partnership. The General Partner however is not bound to reimburse the Limited Partner for the paid-in amounts on the Partnership Interests.

The Limited Partner is only liable up to the funds contributed to the Partnership and has no liability other than for amounts not paid up on its Partnership Interests.

**Art. 11. Management.** The Partnership shall exclusively be managed by one or several General Partner(s). The Limited Partner, or the Limited Partners if several, shall take no part in the management or control of the business affairs of the Partnership and shall have no right or authority to act for the Partnership or to take any part in or in anyway to interfere in the management of the Partnership or to vote on matters relating to the Partnership.

The General Partner(s) are vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Partnership's interest which are not expressly reserved by the Law or by these Articles to the general meeting of Partners.

The General Partner(s) shall have full powers to carry out and approve for the Partnership all acts and operations consistent with the Partnership's objects.

In case of plurality of General Partners, decisions of the General Partners shall be validly taken if adopted by a majority of the General Partners.

**Art. 12. Delegation of powers.** The General Partner(s) may at any time appoint one or several ad hoc agent(s) to perform specific tasks provided that in no circumstances shall such (an) agent(s) be (a) Limited Partner(s). The General Partner(s) shall determine the powers and remuneration (if any) of such agents, the duration of the period of representation and any other relevant condition of the agency. The agents so appointed are in any case revocable ad nutum by decision of the General Partner(s).

The appointment of agents pursuant to the present Article shall have no effect on the unlimited liability of the General Partner(s).

**Art. 13. Auditor.** The Partnership may appoint and shall do so in the cases provided by the Law one auditor. The auditor shall be appointed by the general meeting of Partners for a term which may not exceed six years, renewable. The auditor is revocable ad nutum by the general meeting of Partners.

**Art. 14. Representation.** The Partnership shall be bound by the sole signature of the General Partner, or in case of plurality of General Partners, any General Partner or by the sole signature of any person to whom the power to sign on behalf of the Partnership has been validly delegated by the General Partner(s) in accordance with Article 12 of these Articles.

**Art. 15. General meeting of partners.** The Partners shall meet as often as necessary upon call of the General Partner or, in case of plurality of General Partners, any General Partner with at least one-day prior written notice. The general meeting of Partners shall be held at the place indicated in the convening notice.

If all the Partners are present or represented at a general meeting of Partners, the convening notices may be waived in writing.

Any partner can take part in any general meeting of Partners by appointing in writing by mail, by facsimile, by electronic means or other suitable communication means, another person as proxyholder.

Subject to paragraph 6 of Article 15 of these Articles, resolutions at general meetings of Partners shall be passed validly by a simple majority of Partnership Interests with necessary the approval of the General Partner or, in case of plurality of General Partners, of all General Partners.

Notwithstanding the previous paragraph, the general meeting of Partners shall not validly deliberate unless the General Partner or, in case of plurality of General Partners, each General Partner is present or represented and approves any decision taken.

Any general meeting of Partners convened to amend any provision of these Articles shall not validly deliberate unless at least three quarters of the Partnership Interests and the Partnership Interest of the General Partner or, in case of plurality of General Partners, of all General Partners, are present or represented and the Agenda indicates the proposed amendments to these Articles. If the quorum requirement is not satisfied, a second general meeting of Partners may be convened by registered letter confirmed by the stamp evidencing the date of dispatch addressed to each Partner. Such convening notice shall reproduce the Agenda and indicate the date and the results of the previous general meeting of Partners. The second general meeting of Partners shall validly deliberate regardless of the proportion of Partnership Interests represented. Resolutions at the first general meeting are validly adopted when approved by Partners representing three quarters of the Partnership Interests and by the General Partner, or in case of plurality of General Partners, each of the General Partners.

Decisions of the Partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to the Partners in writing, whether in original or by facsimile, e-mail, electronics means or by other suitable communication means. The Partners shall cast their vote by signing the circular resolution.

**Art. 16. Annual General Meeting.** An annual general meeting of Partners approving the financial statements shall be held annually within six months after the close of the accounting year at the registered address of the Partnership or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting.

**Art. 17. Financial year.** The Partnership's financial year shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of the same year.

**Art. 18. Balance sheet.** Each year, as of the end of each financial year, the General Partner will draw up the Partnership's balance sheet which will contain a record of the properties of the Partnership and the profit and loss account, with an appendix according to the prescriptions of the law in force.

**Art. 19. Communication of the documentation.** Each partner either in person or through a proxyholder may inspect at the registered address of the Partnership the inventory, the balance sheet and the profit and loss account upon simple request to the General Partner.

#### **Art. 20. Capital account and Appropriation of profits.**

##### 20.1 Capital accounts

The Partners' Contributions shall be recorded in a capital account ("Capital Account") established for each Partner.

##### 20.2 Appropriation of profits

a) Each Partner in the Partnership has the right to participate in the profits of the Partnership in proportion to his Partnership Interests in the Partnership for the period of time for which he is a Partner.

b) The distribution of profits (if any) shall be determined annually within six months of the year end by the general meeting of Partners, upon proposal of the General Partner(s) in his sole discretion and no distribution of profits shall be made to the Partners until so formally resolved.

c) The gross profits of the Partnership stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. The amount that may be distributed shall not exceed realized profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward.

d) In accordance with Article 20.1 the Partnership shall establish a capital account for each Partner (both the General Partner(s) and the Limited Partner(s)), which shall reflect (i) the Partnership capital contributed by such Partner and (ii) in the event that the profits of the Partnership are not distributed to the Partners the amount of the undistributed profit share of each Partner and (iii) the amount of losses incurred by the Partnership in proportion to his Partnership Interests for the period of time for which he is a Partner.

**Art. 21. Dissolution - Liquidation.** In the event of dissolution of the Partnership for any reason and at any time whatsoever, liquidation will be carried out by one or several liquidator(s) appointed by the general meeting of Partners deciding such liquidation.

Such general meeting of Partners shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

**Art. 22. Allocation of the liquidation surplus.** After payment of all debts and liabilities of the Partnership or deposit of any funds to that effect, the surplus will be paid:

- (a) to the Partners in proportion to the balances of their respective Capital Accounts until they have received an amount equal to the balances of their Capital Accounts immediately prior to such distribution, but after adjustment for gain or loss with respect to the disposition of the Partnership's assets incident to the liquidation of the Partnership and the winding up of its affairs, whether or not the disposition occurs prior to the liquidation of the Partnership; and thereafter
- (b) to the Partners in proportion to the Partnership Interests held by each of them in the Partnership.

**Art. 23. Miscellaneous.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provision*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Partnership and shall terminate on the December 31, 2010.

#### *Subscription*

The appearing parties, here represented as stated above, declare to subscribe to the one hundred thousand (100,000) Partnership Interests issued by the Partnership as follows:

1. CBS-LUX HOLDING LLC, aforementioned, subscribes to one (1) Partnership Interest with a nominal value of one US Cent (USD 0.01), and to pay it up later on.

and

2. CBS WORLDWIDE LTD. (BERMUDA), aforementioned, acting as general partner of PTC HOLDINGS C.V., aforementioned, and on behalf of PTC HOLDINGS C.V. subscribes to ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (99,999) Partnership Interests with an aggregate nominal value of nine hundred ninety-nine US Dollars and ninety-nine Cents (USD 999.99), and to pay them up later on.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Partnership as a result of its registration in Luxembourg are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

#### *Resolution of the partners*

Immediately following the creation of the Partnership, the Partners resolved the following:

1. The registered address of the Partnership is fixed at 1 rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.
2. CBS-LUX HOLDING LLC declared to accept to be the general partner of the Partnership with an unlimited liability.
3. CBS WORLDWIDE LTD. (BERMUDA), acting as general partner of PTC HOLDINGS C.V. and on behalf of PTC HOLDINGS C.V. declared to accept to be the limited partner of the Partnership with a liability limited to its contribution.

#### *Statement*

The undersigned Notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the appearing party, the said proxy signed together with the Notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le dix mai.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

CBS-LUX HOLDING LLC, une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Delaware, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, USA, dûment enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware, sous le numéro 4819356,

CBS WORLDWIDE LTD. (BERMUDA), une société des Bermudes ayant son siège social au Milner House, 18 Parliament Street, Hamilton, HM12, Bermuda, agissant comme associé commandité de PTC HOLDINGS C.V., une société en

commandité constituée et régie par les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Amsterdam et son siège d'activité principal au Parliament Street 18, Milner House, Hamilton HM12, Bermudes, dûment enregistrée auprès de la Chambre de Commerce de Rotterdam sous le numéro 24410683, et au nom et pour le compte de PTC HOLDINGS C.V.

Les deux parties comparantes, ici représentées par M. Régis GALIOTTO, clerk de notaire, avec adresse professionnelle au 15 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu de deux procurations données sous seing privé, en Mai 2010.

Ces procurations, après avoir été signées ne varietur par le représentant des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société en commandité simple dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Constitution.** Il existe une société en commandité simple (ci-après la "Société"), qui est régie par les lois y relatives, en particulier les articles 16 à 22 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales telle que modifiée par la suite (ci-après la "Loi") ainsi que par les présents statuts (ci-après les "Statuts"), entre:

1. CBS-LUX HOLDING LLC, précité, comme associé commandité unique de la Société (ci-après le "Commandité"), et
2. CBS WORLDWIDE LTD. (BERMUDA), précité, agissant comme associé commandité de PTC HOLDINGS C.V., précité, et au nom et pour le compte de PTC HOLDINGS C.V. comme associé commanditaire unique de la Société (ci-après le "Commanditaire")

(Ci-après désigné ensemble par le terme les "Associés").

**Art. 2. Raison sociale.** La Société a pour raison sociale: "CBS WORLDVISION - CBS-LUX HOLDING LLC S.C.S."

**Art. 3. Objet social.** Les Associés ont organisé la Société dans l'objectif d'exercer une activité en commun, dans le but de réaliser des profits, des investissements, et en particulier, d'acquérir des participations dans des sociétés ou entreprises, au Luxembourg ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations.

La Société peut en particulier acquérir des contrats de licence intra-groupe ainsi que les actifs et passif y relatifs et conduire et gérer des activités de licence.

La Société peut en particulier acquérir par souscription, achat, échange, ou tout autre moyen, des actions, parts et autres titres participatifs, obligations, certificat de dépôt et autres dettes et plus généralement, tout titre ou instrument financier émis par une entité publique ou privée. Elle peut participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou tout autre droit de propriété intellectuelle de n'importe quelle nature et origine.

La Société peut emprunter sous toutes les formes, exceptées par voie d'offre publique. Elle peut émettre, par voie de placement privé seulement, des titres, des obligations et tout autre instrument matérialisant une dette. La Société peut prêter des fonds, y compris les fonds provenant d'un emprunt et/ou de l'émission d'instruments matérialisant une dette, à ses filiales, sociétés affiliées. Elle peut également accorder des garanties ou sûretés en faveur de tiers pour garantir ses obligations ou celles de ses filiales, sociétés affiliées ou tout autre société. La Société peut de plus nantir, transférer, ou donner en garantie d'une autre façon tout ou partie des ses actifs et ouvrir un ou des comptes bancaires à son nom.

La Société peut plus généralement avoir recours à toute technique et instrument se rapportant à ses investissements pour permettre une gestion plus efficace, y compris les techniques et instruments permettant à la Société de se protéger contre les risques de crédit, de change et de taux d'intérêts et tout autre risque.

La Société peut conclure toutes transactions commerciales ou financières relatives à des meubles ou immeubles, qui se rapportent directement ou indirectement à l'objet de la Société.

La description ci-dessus doit être comprise dans son acception la plus large et l'énumération ci-dessus n'est pas limitative.

**Art. 4. Siège social.** Le siège de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré à tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des Associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société le(s) Commandité(s).

**Art. 5. Durée.** La Société est établie pour une durée indéterminée.

La Société ne finira pas d'exister par la démission, dissolution, faillite ou insolvabilité du Commandité ou, en cas de pluralité de Commandités, d'un des Commandités, à condition que la Société ait à tout moment au moins un Commandité et un Commanditaire.

**Art. 6. Capital, Apports.** Le capital social est fixé à mille U.S. Dollars (USD 1.000), représenté par cent mille (100.000) parts d'intérêts d'une valeur nominale d'un U.S. Cent (USD 0,01) chacune (les "Parts d'Intérêt" et individuellement, une "Part d'Intérêt")

Le Commandité détient une (1) Part d'Intérêt de la Société. Le Commanditaire détient quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (99.999) Parts d'Intérêt de la Société.

Chaque Part d'Intérêt de Commandité ou Part d'Intérêt de Commanditaire donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales, annuelles ou extraordinaires.

**Art. 7. Transfert des Parts d'Intérêt.** Après obtention de l'approbation préalable unanime de tout les Associés, la cession de Parts d'Intérêt entre Commanditaires est libre.

La cession des Parts d'Intérêt à un tiers non associé ne peut avoir lieu qu'avec (i) l'accord de tous les autres Associés, Commandités et Commanditaires, et qu'après (ii) que ces Parts d'Intérêt aient été proposées aux Associés.

Pour tout point autre concernant la cession de Parts d'Intérêt, il est fait référence aux dispositions de l'article 21 de la Loi et de l'article 1690 du code civil.

Les Parts d'intérêt sont indivisibles pour la Société, de telle sorte qu'elle ne reconnaît qu'un seul porteur de Part d'Intérêt pour chaque Part d'Intérêt.

Il doit être précisé qu'un Associé conserve son droit aux bénéfices acquis conformément à l'article 20.2 a), mais non encore distribués conformément à l'article 20.2 b) lorsqu'il cesse d'être Associé, sauf pour le cas d'un remboursement de Parts d'Intérêt comme indiqué à l'article 8. Des comptes intérimaires doivent être établis et approuvés par le cédant, le cessionnaire et le Commandité à la date du transfert des Parts d'Intérêt, pour déterminer le droit aux profits de l'Associé sortant.

**Art. 8. Remboursement des Parts d'Intérêt.** Après obtention de l'approbation préalable unanime de tout les Associés, la Société peut racheter ses propres Parts d'Intérêt.

Il doit être précisé que le montant versé à l'Associé en remboursement des ses Parts d'Intérêt sera égal au montant crédité à son Compte de Capital, qui inclura les montants spécifiés à l'article 20.2c.

**Art. 9. Forme des Parts d'Intérêt - Registre des Associés.** Les Parts d'Intérêt ont et devront conserver la forme nominative.

Un registre des Associés ainsi que les livres de comptes de la Société seront conservés au siège social de la Société et pourront être consultés par les Associés le souhaitant.

**Art. 10. Responsabilité des Associés.** Le Commandité est responsable de toutes les dettes et pertes qui ne pourront être couvertes par les actifs de la Société. En cas de pluralité de Commandités, ils seront conjointement et solidairement responsables pour toutes les obligations de la Société. Le Commandité n'est cependant pas tenu de rembourser au Commanditaire les montants libérés de ses Parts d'Intérêt.

Le Commanditaire n'est responsable qu'à due proportion de ses apports, et n'a d'autres dettes que le montant non libéré des Parts d'Intérêts qu'il détient.

**Art. 11. Gestion.** La Société est gérée exclusivement par un ou plusieurs Commandité(s). Le Commanditaire, ou les Commanditaires s'il y en a plusieurs, ne doivent pas prendre part à la gestion ou à la direction des affaires de la Société et n'ont aucun droit ou autorité pour agir au nom de la Société ou pour prendre part ou pour interférer de quelque façon que ce soit dans la gestion de la Société, ou pour voter sur des sujets relatif à la Société.

Le(s) Commandité(s) est/sont investi(s) des pouvoirs les plus larges pour effectuer tout acte d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société qui ne sont par expressément réservé à l'assemblée des Associés par la Loi ou par ses statuts.

Le(s) Commandité(s) aura/auront les pleins pouvoirs pour exécuter et approuver au nom de la Société tous les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société.

En cas de pluralité de Commandités, les décisions des Commandités seront valablement adoptées à la majorité des Commandités.

**Art. 12. Délégation de pouvoir.** Le(s) Commandité(s) peut/peuvent, à tout moment, désigner un ou plusieurs mandataires ad hoc pour exécuter des tâches spécifiques, sous réserve qu'en aucun cas, un Commanditaire ne peut être nommé mandataire. Le(s) Commandité(s) déterminera/détermineront les pouvoirs et la rémunération (s'il y a lieu) des mandataires, la durée de leur mandat et toute autre caractéristique de ce mandat. Les mandataires ainsi désignés sont dans tous les cas révocables ad nutum par décision du (des) Commandité(s).

La nomination de mandataires conformément à cet article n'aura pas d'incidence sur la responsabilité illimitée des Commandités.

**Art. 13. Auditeur.** La Société peut nommer un auditeur et devra le faire dans les cas prévus par la Loi. L'auditeur sera nommé pas l'assemblée générale des Associés pour une durée qui ne pourra pas excéder six ans, renouvelable. L'auditeur peut être révoqué ad nutum par l'assemblée générale des Associés.



**Art. 14. Représentation.** La Société sera liée par la signature d'un Commandité seul, ou en cas de pluralité de Commandités, par tout Commandité ou tout mandataire ayant pouvoir de signer au nom de la Société suite à une procuration donnée en conformité avec l'article 12 des statuts.

**Art. 15. Assemblée générale des Associés.** Les Associés se réuniront autant de fois que nécessaire sur convocation du Commandité, ou, en cas de pluralité de Commandités, sur convocation de tout Commandité notifiée au moins un jour à l'avance. L'assemblée générale des Associés sera tenue au lieu indiqué dans la convocation.

Si tous les Associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des Associés, ils peuvent renoncer par écrit à l'obligation de convocation préalable.

Tout Associé peut être représenté à une assemblée générale des Associés en nommant par écrit au moyen d'un courrier, d'un fax, de moyens électroniques ou de tout autre moyen de communication adapté, une autre personne comme mandataire.

Sous réserve du sixième alinéa de l'article 15 de ses Statuts, les décisions à l'assemblée générale des Associés seront valablement adoptées à la majorité simple des Associés présents ou représentés à l'assemblée.

Nonobstant l'alinéa précédent, l'assemblée générale des Associés ne pourra pas valablement délibérer à moins que le Commandité ou, en cas de pluralité de Commandités, que tous les Commandités, soient présents ou représentés.

Toute assemblée générale des Associés convoquée pour modifier une clause des ces Statuts ne délibérera valablement que si la moitié au moins des Parts d'Intérêt émises est présente ou représentée et si l'ordre du jour mentionne la proposition de modification des statuts. Si le quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée générale des Associés peut être convoquée par lettre recommandée portant le tampon prouvant la date d'envoi à chaque Associé. Une telle convocation doit reproduire l'ordre du jour et indiquer la date et le résultat de l'assemblée générale précédente. La seconde assemblée générale des Associés délibère valablement quelle que soit la proportion de Parts d'Intérêts présentes ou représentées. Les résolutions sont valablement adoptées par l'approbation des Associés représentant les trois quarts des Parts d'Intérêt émises et par l'approbation du Commandité ou, en cas de pluralité de Commandités, par chacun des Commandités.

Les décisions des Associés peuvent être prises par résolutions circulaires, dont le texte doit être envoyé par écrit aux Associés, en original ou par fax, e-mail, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication adapté. Les Associés exprimeront leur vote en signant les résolutions circulaires.

**Art. 16. Assemblée générale annuelle.** Une assemblée générale annuelle des Associés approuvant les comptes doit être tenue tous les ans dans les six mois suivants la clôture de l'exercice social, au siège social de la Société ou à toute autre place indiquée dans la convocation.

**Art. 17. Exercice social.** L'année sociale commence le premier janvier et fini le trente et un décembre de la même année.

**Art. 18. Bilan.** Chaque année avec effet à la fin de l'exercice social, le Commandité établit le bilan qui comprendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes les dettes actives et passives, et le compte de profits et pertes ainsi qu'une annexe conformément aux dispositions de la loi en vigueur.

**Art. 19. Communication des documents.** Tout Associé, soit en personne soit par un représentant, peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

#### **Art. 20. Compte de capital et Allocation des profits.**

##### 20.1 Compte de capital

Les apports des Associés seront inscrits dans un compte de capital ("Compte de Capital") établi pour chaque Associé.

##### 20.2 Allocation des bénéfices

(a) Les Associés auront un droit à participation aux bénéfices à proportion des Parts d'Intérêt qu'ils détiennent pour la période durant laquelle ils ont été associés;

(b) La distribution des bénéfices (s'il y a lieu) sera décidée annuellement dans les six mois de la fin de l'exercice social par l'assemblée générales des Associés, sur proposition du(des) Commandité(s) et à leur seule discrétion, et aucune distribution de bénéfice ne peut être faite sans un tel formalisme.

(c) Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Le montant qui peut être distribué ne doit pas excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées.

(d) Conformément à l'article 20.1, la Société établira un Compte de capital pour chacun des Associés (Commanditaire (s) et Commandité(s)) qui reflétera: (i) les apports fait à la Société par les Associés et (ii) dans l'hypothèse où les bénéfices de la Société ne sont pas distribués aux Associés, le montant de la part non distribuée de chaque Associé et (iii) le montant des pertes subies par la Société à proportion des Parts d'Intérêt qu'ils détiennent pour la période durant laquelle ils ont été associés

**Art. 21. Dissolution - Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, quelle qu'en soit la raison et le moment, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des Associés ayant décidé la liquidation.

Cette assemblée générale des Associés déterminera également les pouvoirs du (des) liquidateur(s).

**Art. 22. Répartition du boni de liquidation.** Après paiement de toutes les dettes et obligations de la Société, ou le dépôt de fonds à cette fin, le boni sera payé:

(a) aux Associés, à due proportion du solde de leur Compte de Capital respectif jusqu'à ce qu'ils aient reçu un montant égal à leur solde juste avant cette distribution, mais après ajustement pour gains et pertes relatif à la disposition des actifs de la Société et la liquidation de ses affaires, que la disposition ait lieu ou non avant la liquidation de la Société, et par la suite,

(b) aux Associés proportionnellement aux Parts d'Intérêts détenues par chacun d'entre eux.

**Art. 23. Divers.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents Statuts, les parties s'en réfèrent à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2010.

#### *Souscription*

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent souscrire aux cent mille (100,000) Parts d'Intérêt émises par la Société comme indiqué ci-après:

1. CBS-LUX HOLDING LLC, précité, souscrit à une (1) Part d'Intérêt d'une valeur nominale d'un U.S. Cent (USD 0,01) et de la libérer ultérieurement;

et

2. CBS WORLDWIDE LTD. (BERMUDA), précité, agissant comme associé commandité de PTC HOLDINGS C.V., précité et au nom et pour le compte de PTC HOLDINGS C.V., souscrit à quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (99.999) Parts d'Intérêt d'une valeur nominale totale de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf US Dollars et quatre-vingt-dix-neuf Cents (USD 999,99) et de les libérer ultérieurement.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de son enregistrement au Luxembourg à environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-).

#### *Décisions des associés*

Suite à la création de la Société, les Associés ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 1 rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.
2. CBS-LUX HOLDING LLC déclare accepter être l'associé commandité de la Société, indéfiniment responsable.
3. CBS WORLDWIDE LTD. (BERMUDA), précité, agissant comme associé commandité de PTC HOLDINGS C.V. et au nom et pour le compte de PTC HOLDINGS C.V. déclare accepter être l'associé commanditaire de la Société, responsable jusqu'à concurrence de son apport.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 17 mai 2010. Relation: lac/2010/21631. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 MAI 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010085561/450.

(100076653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

**Blad Krauser S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 40.238.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010066085/9.

(100081527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

---

**Financière Cavok S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 74.849.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Bertrange en date du 13 mai 2010*

"Il résulte dudit procès-verbal, que Monsieur Gabriel JEAN, demeurant au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, a été nommé en tant que Président du Conseil d'Administration de la Société à compter de ce jour, conformément à l'Article 7 des Statuts de la Société.

En qualité d'Administrateur-délégué et de Président, Monsieur Gabriel JEAN aura tous les pouvoirs réservés à cette fonction dans les Statuts de la Société."

Bertrange, le 13 mai 2010.

*Pour FINANCIERE CAVOK S.A.*

Référence de publication: 2010066143/15.

(100081526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

---

**Bombic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 151.101.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 2 juin 2010*

1. Monsieur Christian HEINEN a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.
2. Monsieur David SANA a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
3. Le nombre des gérants a été augmenté de 2 à 4.
4. Monsieur Elliot GREENBERG, administrateur de sociétés, né à New York (Etats-Unis d'Amérique), le 19 janvier 1959, demeurant à 10019 New York (Etats-Unis d'Amérique), 712, Fifth Avenue, 35<sup>e</sup> étage, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.
5. Monsieur James SMITH, administrateur de sociétés, né à Birmingham (Royaume-Uni), le 20 juillet 1976, demeurant à Hong Kong (Chine), 8, Connaught Road Central, Chater House, Suites 1102-1105, 11<sup>e</sup> étage, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.
6. Monsieur Eric MAGRINI, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.
7. Monsieur Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 9 juin 2010.

*Pour extrait sincère et conforme*

*Pour BOMBIC S.à r.l.*

*Intertrust Luxembourg S.à r.l.*

Référence de publication: 2010067645/27.

(100082092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

---

**Medisearch S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3377 Leudelange, 13, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 103.057.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

L'an deux mille dix, le vingt-cinq mai.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme "MEDISEARCH S.A." ayant son siège social à L-3377 Leudelange, 13, rue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 103.057, constituée suivant acte reçu le 13 septembre 2004 par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), précité, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 23 novembre 2004, n°1194 à la page 57.271, modifiée suivant acte du notaire Blanche Moutrier, notaire de résidence à Luxembourg, le 18 février 2008 et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 13 mars 2008, n°633 à la page 30.378 (ci-après "la Société").

**A Comparu:**

La société anonyme, INVERNESS HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, L-1661, 31, Grand Rue, immatriculée auprès du registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B103.483, ("l'Associé Unique"), représenté par Jérôme BACH, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 2a, boulevard Joseph II, (le mandataire), en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 25 mai 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de l'Associé Unique et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée,

L'Associé Unique prie le notaire d'acter que:

I.- l'Associé Unique détient 100% du capital social de la Société et l'intégralité du capital social est dès lors présente ou représentée;

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Décision de dissoudre et de liquider volontairement la Société;
2. Décharge à accorder aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats;
3. Décision de nommer un liquidateur;
4. Confirmation en relation avec la reprise de l'actif et du passif par la l'Associé Unique;
5. Décision de clôturer la liquidation de la Société
6. Décision en relation avec la conversation des documents sociétaires;
7. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société, et mettre celle-ci en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer Liquidateur de la Société, Me Jérôme BACH, Avocat à la Cour, demeurant à L-1840 Luxembourg, 2A boulevard Joseph II.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique a requis le Notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

1. Que l'Associé Unique déclare tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment approvisionnés;
2. Que l'Associé Unique déclare qu'il a repris tous les éléments d'actif et de passif connus et inconnus de ladite Société;
3. Que l'Associé Unique déclare être investi de tous les éléments actifs de la Société dissoute et répondra personnellement de tout le passif social de la Société, même inconnu à ce jour.

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est achevée et que celle-ci est considérée comme définitivement close.

*Cinquième résolution*

Par vote spécial, l'Associé Unique accorde décharge pleine et entière aux administrateurs, au Commissaire aux comptes ainsi qu'au liquidateur pour l'exercice de leur mandat.

*Sixième résolution*

L'Associé Unique décide que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant une période d'au moins cinq (5) ans au 4, Um Kiesel, L-6691 MOERSDORF

*Estimation des frais:*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la liquidation, s'élève à environ mille cent euros (1.100,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois, année et heure qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: J. Bach et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 mai 2010. Relation: LAC/2010/23565. Reçu soixante-quinze euros Eur75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 7 juin 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010069693/71.

(100081503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

**Premier Vintage Supplier Delux S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.957.

Par le présent avis, le gérant informe les tiers du changement de siège social de l'Associé de la Société, "Vinoro D'Oro Export Limited", désormais domicilié au Diomidous, 10, Alphamega-Akropolis Building, 3 étage, Flat/Office 401, PC 2024, Nicosia, Chypre.

Luxembourg, le 08 juin 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010069737/14.

(100081273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

**Prospect Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 15.471.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PROSPECT HOLDING S.A.

Ch. FRANCOIS / A. RENARD

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010069738/12.

(100081427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

**PWM Vermögensfondsmandat - DWS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 113.387.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2008 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A. (Verwaltungsgesellschaft)

Unterschriften

Référence de publication: 2010069739/11.

(100081389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

---

**RBS (Luxembourg) Agriculture S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 132.134.

—  
*Extrait des résolutions écrites prises le 14 avril 2010*

L'actionnaire unique a décidé de nommer les personnes suivantes aux postes d'administrateurs pour une durée d'un an expirant à l'issue de la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2011:

- Lorna Cassidy
- Oezguel Guelbey
- Paul Guillaume, demeurant au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg
- James Frederick Adrian Reynolds
- Antonio Thomas

L'actionnaire unique a décidé de nommer DELOITTE S.A. en tant que réviseur d'entreprises indépendant pour une durée d'un an expirant à l'issue de la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RBS (Luxembourg) Agriculture SA.

Oezguel Guelbey / Lorna Cassidy

Référence de publication: 2010069745/20.

(100081294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

---

**RSHB Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 111.968.

—  
Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2010.

TMF Management Luxembourg S.A.

Signature

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2010069747/13.

(100081365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

---

**Nabors Lux Finance 1, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 153.636.

—  
STATUTES

In the year two thousand ten, on the twenty-eighth day of May.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Nabors Global Holdings Limited, a company duly incorporated and validly existing under the laws of Bermuda, with registered office at Canon's Court, 22, Victoria Street, Hamilton HM 12, Bermuda, registered under no. 36559,

Here represented by M. Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, appearing in the capacity in which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) which is hereby incorporated:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.**

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. In addition, the Company may purchase drilling rigs and other related equipment for charter or lease to other entities, and may provide international contract drilling and related services to operators in the oil, gas and geothermal industries.

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The private limited liability Company will have the name "Nabors Lux Finance 1".

**Art. 5.** The registered office is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. 6.** The capital is set at eighteen thousand four hundred and fifty United States Dollars (18,450 USD) divided into eighteen thousand four hundred fifty (18,450) shares of one United States Dollar each (1.- USD).

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by decision of the shareholders' meeting taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventyfive percent (75%) of the share capital.

**Art. 8.** Each Share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of shares.

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company shall be managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the Company is managed by two categories of managers designated as A managers and B managers who form a board of managers. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders. The managers need not to be shareholders. The managers may be revoked at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of any of the members of the board of managers for the matters less than EUR 8,000. However for the matters more than EUR 8,000 the Company shall only be bound by the sole signature of one A manager.

The board of managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in their solution of appointment.

**Art. 13.** Where the Company is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each manager, or where all the managers are present or represented.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing another manager as his proxy. Any such proxy need not be an original and may be delivered by ordinary mail, overnight courier, electronic mail or facsimile.

Any manager may participate in a meeting of the board of managers by means of a conference telephone or similar communications equipment by means of which all persons participating in such meeting shall hear each other; participation in a meeting by the means so described shall constitute presence in person at such meeting.

A meeting of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or by alternate not less than one-half of the total number of managers, unless there are less than three (3) managers in which case the quorum shall be all of the managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of not less than two of the managers present who voted and did not abstain.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or by two managers. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or by two managers.

**Art. 14.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 15.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the shareholder general meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 16.** The Company's financial year starts each year on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December.

**Art. 17.** Each year, with reference to 31<sup>st</sup> of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.



Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 18.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

**Art. 19.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the Company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all of the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

**Art. 20.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provision*

The first financial year, which shall begin on the date of the formation of the Company, shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December 2010.

#### *Subscription - Payment*

All the 18,450 (eighteen thousand four hundred and fifty) shares with a nominal value of USD 1 each, representing the entire share capital of the Company, have been entirely subscribed by Nabors Global Holdings Limited, through a contribution in kind consisting of all the shares it holds in Nabors Hungary Group Financing Limited Liability Company, a corporation duly incorporated and validly existing under the federal laws of Hungary, having its address at H-2161 Csomad, Akacos utca 12, Hungary and registered under number 13-09-129115, representing 100% of the share capital of Nabors Hungary Group Financing Limited Liability Company (the "Contributed Shares").

#### *Evaluation of the Contribution in Kind*

The value of the Contributed Shares is set at USD 18,450 (eighteen thousand four hundred and fifty US Dollars) and has been valued by Nabors Global Holdings Limited as founding partner pursuant to a statement which has been produced to the notary.

#### *Effective implementation of the contribution*

Nabors Global Holdings Limited above-named, in its capacity of contributor, represented as stated here-above, expressly declares and represents that:

- (i) the Contributed Shares are in registered form and are fully paid-up;
- (ii) it is the sole legal owner and holder of all rights, title and interest in and to the Contributed Shares;
- (iii) the Contributed Shares are free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- (iv) the Contributed Shares are not the object of a dispute or claim;
- (v) the Contributed Shares are freely transferable, with all the rights attached thereto;
- (vi) Nabors Hungary Group Financing Liability Limited Company is duly organized and validly existing under the federal laws of Hungary;
- (vii) to its knowledge, Nabors Hungary Group Financing Limited Liability Company is not involved in court proceedings for the purposes of bankruptcy, liquidation, winding-up or transfer of assets to creditors, and there are no facts or circumstances known by Nabors Global Holdings Limited on the date hereof, which could lead to such court proceedings; and
- (viii) all formalities subsequent to the transfer of the Contributed Shares required under any applicable law have or will be carried out in order for the contribution to be valid anywhere and towards any third party.

*Evidence of the contributions existence:*

Proof of the existence of the contribution of the Contributed Shares by Nabors Global Holdings Limited has been given to the undersigned notary.

Consequently, all the 18,450 shares representing the entire share capital of the Company have been entirely subscribed by the founder.

*Founder's declaration*

Nabors Global Holdings Limited, above-named, represented as stated here-above, acknowledging having been previously informed of the extent of their liability, engaged as founding partners of the Company by reason of the Contributed Shares, expressly agree with the description of the Contributed Shares, with its valuation, with the effective transfer of the Contributed Shares, and confirm the validity of the subscription and payment.

The documentation relating to the true and unconditional transfer of the Contributed Shares has been considered convincing and sufficient and the Contributed Shares is therefore effectively implemented.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

*Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entirety of the share capital passed the following resolutions:

1)

- Mr Bill Boeckman, Finance Manager, born on July 28, 1965 in Texas (USA), with professional address at 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg; and

- Mr Andras Kruppa, Managing Director, born on December 27, 1975 at Moscow, Soviet Union, with professional address at Akácos utca 12., Csomád, H-2161, Hungary;

are both appointed as type A managers for an undetermined duration.

- Mr Tamas Horvath, Client Services Manager, born on November 5, 1977 at Pecs, Hungary, with professional address at 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg;

is appointed as type B manager for an undetermined duration.

2) The registered office of the Company shall be established at 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned Notary, have set hand and seal in the city of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the power of attorney, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-huit mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Nabors Global Holdings Limited, une société de droit des Bermudes, ayant son siège social à Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM 12, Bermudes, immatriculée sous le numéro 36559,

Ici représentée par M. Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La dite procuration paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La dite partie comparante, agissant es qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

**Art. 1<sup>er</sup>**. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-

après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

## **Art. 2.**

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. La Société pourra en outre acquérir des plateformes de forage ainsi que tout autre équipement y relatif a des fins de frêt ou de location à des tiers, et pourra conclure des contrats internationaux relatifs au forage et aux services liés avec des exploitants du domaine du pétrole, du gaz et de la géothermie.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société à responsabilité limitée aura la dénomination "Nabors Lux Finance 1".

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, que la gérance apprécie, de nature à compromettre l'activité normale à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et notifiées aux parties intéressées par la gérance de la société.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de dix-huit mille quatre cents cinquante Dollars Américains (18.450 USD) représenté par dix-huit mille quatre cents cinquante (18.450) parts sociales d'un dollar américain (1 USD) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

**Art. 8.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

La Société pourra racheter ses propres parts conformément aux dispositions de la Loi.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société sera gérée par un conseil de gérance qui sera alors composé de deux catégories différentes de gérants, à savoir des gérants de type A et des gérants de type B. Les gérants qui forment un Conseil de gérance sont nommés par l'assemblée générale des associés. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans cause, par une résolution des associés détenant la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants auront tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance à hauteur de EUR 8.000. Cependant pour les matières d'un montant supérieur à EUR 8.000.-, la société sera uniquement engagée par la signature d'un gérant A.

Le conseil de gérance peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Les pouvoirs et rémunérations de tous gérants supplémentaires nommés ultérieurement ou à la place des premiers gérants seront déterminés par une décision de nomination.

**Art. 13.** Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, sera donnée à l'ensemble des gérants au moins 24 heures à l'avance, sauf quand il y est renoncé par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Tout gérant pourra se faire représenter lors d'une assemblée des gérants en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire. Toute procuration n'est pas nécessairement un original et peut être délivrée par courrier, mail ou fax.

Tout gérant peut participer à une assemblée du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout équipement de communication similaire de telle sorte que toute personne assistant à cette assemblée s'entendra l'une l'autre; participation à une telle assemblée par ce biais équivaudra à la présence de la personne à cette assemblée.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, la moitié du nombre total de gérants de la Société est présente en personne ou représentée, sauf lorsque le conseil de gérance est composée de moins de trois (3) gérants auquel cas, le quorum sera de tous les gérants.

Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement par une résolution approuvée lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société dûment réunie, par vote d'au moins la moitié des gérants présents ou représentés qui ont voté et ne se sont pas abstenus.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Les résolutions pourront être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux étant un original et tous ensemble constituant un seul et même acte.

Les délibérations du conseil de gérance seront consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes seront signés par le président ou par deux gérants.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 15.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 16.** L'année sociale commence chaque année le premier janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 17.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 18.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

**Art. 19.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Quand la dissolution de la société sera terminée, les actifs de la société seront attribués aux associés au prorata de leur participation au capital de la société.

Un seul associé peut décider de dissoudre la société et de procéder à sa liquidation, assumant personnellement le paiement de tous les actifs et passifs, connus ou inconnus de la société.

**Art. 20.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

#### *Souscription - Libération*

L'intégralité des 18.450 (dix-huit mille quatre cents cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, a été entièrement souscrite par Nabors Global Holdings Limited au moyen d'un apport en nature consistant en l'ensemble des parts sociales qu'il détient dans Nabors Hungary Group Financing Limited Liability Company, une société de droit hongrois, ayant son siège social au H-2161 Csomad, Akacos utca 12, Hongrie et immatriculée sous le numéro 13-09-129115, représentant 100% du capital social de Nabors Hungary Group Financing Limited Liability Company (les «Parts Sociales Apportées»).

#### *Evaluation de l'apport en nature*

La valeur des Parts Sociales Apportées est de 18.450 USD (dix-huit mille quatre cents cinquante Dollars américains) et a été évaluée par Nabors Global Holdings Limited en tant que fondateur conformément à une déclaration produite devant notaire.

#### *Mise en œuvre effective de l'apport en nature*

Nabors Global Holdings Limited, prénommée, en sa qualité d'apporteur, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare et atteste expressément que:

- (i) les Parts Sociales Apportées sont nominatives et entièrement libérées;
- (ii) il est seul propriétaire et porteur des droits, titre et intérêt attachés aux Parts Sociales Apportées;
- (iii) les Parts Sociales Apportées sont libres de toute charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;
- (iv) les Parts Sociales Apportées ne font l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- (v) les Parts Sociales Apportées sont librement transférables, avec tous les droits y attachés;
- (vi) Nabors Hungary Group Financing Limited Liability Company est dûment constituée et existe valablement en droit Hongrois;
- (vii) à sa connaissance, Nabors Hungary Group Financing Limited Liability Company ne fait l'objet d'aucune procédure judiciaire de faillite, liquidation, dissolution ou de transfert d'actifs à ses créanciers, et il n'existe aucun fait ni aucune circonstance connue d'elle à la date des présentes qui pourrait conduire à de telles actions judiciaires; et

(viii) toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des Parts Sociales Apportées requises par les lois applicables seront menées à bien afin que l'apport soit opposable à l'égard de tous tiers et en tout lieu.

#### *Preuve de l'existence des apports*

Preuve de l'existence de l'apport des Parts Sociales Apportées par Nabors Global Holdings Limited a également été donnée au notaire instrumentant.

Par conséquent, l'intégralité des 18.450 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société a été souscrite par le fondateur.

#### *Déclaration du fondateur*

Nabors Global Holdings Limited, prénommée, agissant en sa qualité de fondateur de la Société, reconnaissant avoir été préalablement informé de l'étendue de sa responsabilité, engagé en sa qualité de fondateur de la Société en raison des Parts Sociales Apportées, accepte expressément la description des Parts Sociales Apportées, son évaluation et le transfert effectif des Parts Sociales Apportées, et confirme la validité de la souscription et du paiement.

La documentation relative à la transmission effective et inconditionnelle des Parts Sociales Apportées a été considérée comme convaincante et suffisante et en conséquence l'apport des Parts Sociales Apportées est effectivement réalisé.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à mille cinq cents Euros (1.500,- EUR).

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1)

- M. Bill Boeckman, directeur financier, né le 28 juillet 1965 au Texas (USA), résidant professionnellement au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg; et

- M. Andras Kruppa, directeur exécutif, né le 27 décembre 1975, à Moscow (Russie), résidant professionnellement au Akacos utca 12., Csomad, H-2161, Hongrie;

sont nommés gérants de type A pour une période indéterminée.

- M. Tamas Horvath, juriste, né le 5 novembre 1977, à Pecs, Hongrie, résidant professionnellement au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

est nommé gérant de type B pour une période indéterminée.

2) Le siège social de la Société est établi au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1<sup>er</sup> juin 2010. Relation: LAC/2010/24055. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010072241/437.

(100085402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

---

#### **Rushold S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 130.028.

Le Bilan au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 Juin 2010.

Jorge Pérez Lozano / Robert-Jan Schol

Director / Director

Référence de publication: 2010069748/12.

(100081360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

---

**Serifali JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 123.704.

I hereby resign as a Manager of the Board for SERIFALI JV Sàrl with immediate effect.

Luxembourg, March 31<sup>st</sup> 2010.

FISCHBACK-ENGELBERG Peter Martin.

Je donne ma démission par la présente en tant que gérant du conseil de gérance de SERIFALI JV Sàrl avec effet immédiat.

Luxembourg, le 31 mars 2010.

FISCHBACK-ENGELBERG Peter Martin.

Référence de publication: 2010069751/13.

(100081497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

**Starwood Asset Management LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 135.902.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the twenty seventh day of August,

Before Maître Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mrs Rachel Uhl, jurist, residing in Luxembourg,

"the proxy"

acting as special proxy of "Starwood Asset Management, L.L.C.";

"the mandator"

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the "société à responsabilité limitée", "Starwood Asset Management LuxCo S.à r.l.", a limited liability company having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 135.902, has been incorporated by deed enacted on December 28, 2007 published in the Luxembourg Mémorial C number 531 of March 3, 2008, whose articles of association have never been amended.

II.- That the subscribed share capital of the société à responsabilité limitée "Starwood Asset Management LuxCo S.à r.l." amounts currently to EUR 12,500, represented by 500 shares with a nominal par value of EUR 25 each, fully paid up.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of "Starwood Asset Management LuxCo S.à r.l.".

IV.- That the mandator owns all shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the mandator declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the shareholder's register or any other securities' register of the dissolved company has been cancelled.

VII.- That the accounting situation of the company as at August 27, 2009, is hereby approved.

VIII.- That the mandator fully discharges the managers for their mandate up to this date.

IX.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the registered office of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, Mrs Rachel Uhl signed with us, the notary, the present original deed.

**Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.**

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.**

L'an deux mille neuf, le vingt-sept août.

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Rachel Uhl, juriste, résidant à Luxembourg,

"la mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de "Starwood Asset Management, L.L.C.";

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "Starwood Asset Management LuxCo S.à r.l.", ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 135.902, a été constituée suivant acte reçu le 28 décembre 2007 publié au Mémorial C numéro 531 du 3 mars 2008, et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "Starwood Asset Management LuxCo S.à r.l." prédésignée, s'élève actuellement à EUR 12.500, représenté par 500 actions ayant chacune une valeur nominale de EUR 25, intégralement libérées.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "Starwood Asset Management LuxCo S.à r.l."

IV.- Que son mandant est propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la société dissoute, ainsi qu'à l'annulation de tout autre registre existant.

VII.- Que la situation comptable de la société au 27 août 2009 est ici approuvée.

VIII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

IX.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 01 septembre 2009. Relation: LAC/2009/35477. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 07 SEP 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010069755/83.

(100081420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

### **Similux SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9461 Nachtmanderscheid, 1A, route de Vianden.

R.C.S. Luxembourg B 132.348.

J'ai l'honneur, par la présente, de vous informer de ma décision de démissionner du mandat de commissaire aux comptes qui m'a été confiée par l'assemblée générale en date du 21 septembre 2007 ( B. 132348 )

Ma démission prendra effet à compter du 30 novembre 2009.

À Opwijk, le mardi 11 mai 2010.

Fraxinus B.F. BVBA

Ely Van der Borcht

Référence de publication: 2010069765/13.

(100081525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.



**Synthon Licensing Limited, Société à responsabilité limitée.**

Siège de direction effectif: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 90.352.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SYNTHON LICENSING LIMITED (liquidée)*

SGG S.A.

Signatures

*Agent administratif*

Référence de publication: 2010069778/13.

(100081272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

---

**T.C.G. Gestion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 67.822.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration tenue le 3 Mai 2010*

En date du 3 Mai 2010, le Conseil d'Administration de TCG Gestion S.A. (la "Société") a pris la résolution suivante:

- De terminer le mandat de Madame Christelle Ferry en tant que Administrateur Délégué de la Société et donc de ne plus déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Madame Christelle Ferry, et ce avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> mai, 2010

Luxembourg, le 3 Mai 2010.

Christelle Ferry / Phill Williams

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2010069781/15.

(100081280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

---

**Tyco International Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.083.578.588,95.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 122.091.

Avec effet au 7 juin 2010, Mme Shubhi Rao a été démise de ses fonctions de gérante de la Société.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TYCO INTERNATIONAL HOLDING S.à r.l.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2010069784/13.

(100081316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

---

**Topline Services SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 13, avenue Lou Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 118.166.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010069787/10.

(100081487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

---

**Tractim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 1.200.000,00.**

Siège social: L-1425 Luxembourg, 3, rue du Fort Dumoulin.

R.C.S. Luxembourg B 98.174.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010069788/12.

(100081429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

**Tyco International Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 123.550.

Avec effet au 7 juin 2010, Mme Shubhi Rao a été démise de ses fonctions d'administrateur de la Société.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Tyco International Finance S.A.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010069791/12.

(100081320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

**Vittoria Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 122.617.

## EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 8 juin 2010 que:

La cooptation de Madame Maggy KOHL-BIRGET, administrateur de sociétés, demeurant à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim, a été ratifiée.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010069800/14.

(100081349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

**Wendigo Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 136.771.

Par le présent avis, le gérant informe les tiers du changement de siège social de l'Associé de la Société, "Wolentop Limited", désormais domicilié au Diomidous, 10, Alphamega-Akropolis Building, 3 étage, Fiat/Office 401, PC 2024, Nicosia, Chypre.

Luxembourg, le 08 juin 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010069803/14.

(100081275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

**E.I.S., Esfac Insurance Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 31.919.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010069929/10.

(100082082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

**Hyperion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.  
R.C.S. Luxembourg B 123.374.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Régis MEISTER / Yves CACCLIN  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2010069964/11.

(100082074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

**Goodman Princeton Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.  
R.C.S. Luxembourg B 153.622.

STATUTES

In the year two thousand ten, on the twentieth day of May.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Trust Company Limited, a company limited by shares, with its registered office at 35 Clarence Street, Sydney NSW 2000, Australia (ABN 004 027 749) as custodian for Goodman Europe Development Pty Limited (ABN 35 119 827 726) as trustee for Goodman Europe Development Trust (ABN 63 257 286 747),

Hereby represented by Hervé Précigoux, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 19 May 2010 given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Art. 1. Corporate form.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Company Act"), as well as by the articles of incorporation (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.4 and 8 the exceptional rules applying to a one member company (société à responsabilité limitée unipersonnelle).

**Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is (a) the acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings and (b) the investment in, the acquisition, the disposal of and the retaining by any means (including but not limited to acquisition, assignments, sub-participations, credit derivatives, guarantees or otherwise) of loans, bonds and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, any kind of shares, notes, debentures, convertible securities and swaps and other derivative instruments, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations).

The Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of

loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form in respect of its own or any other group company's obligations and debts.

The Company may also (a) borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates for the purposes listed in the preceding paragraphs, (b) grant security over all or any part of the assets of the Company in connection with and for the purposes listed under the preceding paragraphs, (c) enter into agreements, including but not limited to, underwriting agreements, credit agreements, marketing agreements, selling agreements, contracts for services, bank securities and cash administration agreements and agreements creating security in connection with the object in the preceding paragraphs and (d) invest, directly or indirectly, in development or commercial utilisation of property or real-estate.

The object of the Company as specified in the preceding paragraphs shall be construed in the widest sense so as to include any activity, operation, transaction or purpose which is directly or indirectly related or conducive thereto it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity by the financial sector.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Denomination.** The Company will have the denomination "Goodman Princeton Holdings (Lux) S.à r.l.".

**Art. 5. Registered office.** The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the sole manager (gérant) or in case of plurality of managers (gérants), by a decision of the board of managers (conseil de gérance).

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6. Share capital - Shares.**

6.1 - Share capital

The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares (parts sociales) as follows:

CLASS OF SHARES	NUMBER OF SHARES
Class A Shares . . . . .	2,500
Class B Shares . . . . .	10,000
TOTAL . . . . .	12,500

All with a nominal value of one Euro (EUR 1,-) per share (part sociale) all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the shares (parts sociales) are held by only one shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of article 179 (2) of the Company Act. In this contingency, articles 200-1 and 200-2 of the Company Act, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Profit participation

Each share (part sociale) entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of shares (parts sociales) in existence.

6.3 - Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares (parts sociales) are indivisible, since only one owner is admitted per share (part sociale). Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.4 - Transfer of shares

In case of a single shareholder, the Company's shares (parts sociales) held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares (parts sociales) held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and 190 of the Company Act.

Shares (parts sociales) may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares (parts sociales) must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Civil Code.

6.5 - Registration of shares

All shares (parts sociales) are in registered form.

**Art. 7. Management.**

7.1 - Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers (gérants). If several managers (gérants) have been appointed, they will constitute a board of managers (conseil de gérance). In such event, each manager (gérant) shall be appointed by the shareholders meeting as a class A manager (gérant) or a class B manager (gérant). The manager(s) (gérant(s)) need not to be shareholder(s).

The manager(s) (gérant(s)) is/are appointed by the general meeting of shareholders and may be revoked ad nutum by the same.

#### 7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Company Act or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), of the board of managers (conseil de gérance).

#### 7.3 - Representation and signatory power

In dealing with third parties as well as in justice, the managers (gérant(s)) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article 7.3 shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager (gérant), and, in case of plurality of managers (gérants), by the joint signature of any two managers (gérants).

The sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

#### 7.4 - Chairman, secretary, procedures

The board of managers (conseil de gérance) may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager (gérant) and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers (conseil de gérance).

The resolutions of the board of managers (conseil de gérance) shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager (gérant).

In case of plurality of managers (gérants), resolutions shall be taken by a simple majority of the votes of the managers (gérants) present or represented at such meeting.

Any manager (gérant) may act at any meeting of the board of managers (conseil de gérance) by appointing in writing another manager (gérant) as his proxy. A manager (gérant) may also appoint another manager (gérant) to represent him by phone to be confirmed at a later stage.

Resolutions in writing approved and signed by all managers (gérants) shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all managers (gérants) may participate in any meeting of the board of managers (conseil de gérance) by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

#### 7.5 - Liability of managers

The manager(s) (gérant(s)) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 8. General shareholders' meeting.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares (parts sociales) he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares (parts sociales) held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Company Act.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

**Art. 9. Annual general shareholders' meeting.** If the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Company Act at the registered office of the

Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the first Monday of the month of June at 10.30 a.m. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers (conseil de gérance), exceptional circumstances so require.

**Art. 10. Audit.** If the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with article 200 of the Company Act who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors (conseil de surveillance).

**Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.**

11.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December.

11.2 - Annual accounts

Each year, the sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with article 200 of the Company Act.

**Art. 12. Distribution of profits.**

12.1 - General

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution shall be taken by the general meeting of shareholders.

12.2 - Interim Dividends

The sole manager (gérant) or, in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) may, subject to the following conditions, decide to distribute interim dividends:

- a) the annual accounts of the last fiscal year have been approved;
- b) interim accounts shall be drawn-up not earlier than two months before the date of the decision of the sole manager or, in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) to distribute an interim dividend; and
- c) the amount to be distributed may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Company Act or of the Articles.

In any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of article 201 of the Company Act, which provides for a recovery against the shareholder(s) of the dividends which have been distributed to it/them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five (5) years after the date of the distribution.

**Art. 13. Dissolution - Liquidation.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 14. Reference to the Company Act.** Reference is made to the provisions of the Company Act for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

*Transitional disposition*

The first fiscal year shall begin on the day of the incorporation and shall end on 31 December 2010.

*Subscription*

The articles of association having thus been established, the appearing party declares to subscribe the entire share capital as follows:

Subscribers	Number of class A shares (parts sociales)	Number of class B shares (parts sociales)	Subscribed amount (EUR)	% of share capital
Trust Company Limited . . . . .	2,500	10,000	12,500.-	100%
TOTAL . . . . .	2,500	10,000	12,500.-	100 %

All the shares (parts sociales) have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

*Resolutions of the sole shareholder*

1. Has been appointed as manager for an unlimited period:

Mr. Dominique Prince, Finance Director born 29 October 1978, in Malmedy (Belgium), having his professional address at 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

2. The registered office of the Company shall be established at 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person(s) appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingtième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

Trust Company Limited, a company limited by shares, ayant son siège social à 35 Clarence Street, Sydney NSW 2000, Australie (ABN 004 027 749) agissant en qualité de dépositaire pour Goodman Europe Development Pty Limited (ABN 35 119 827 726) agissant en qualité de trustee pour Goodman Europe Development Trust (ABN 63 257 286 747),

ici représentée par Hervé Précigoux, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration établie sous seing privé datée du 19 mai 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme sociale.** Il est constituée une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois applicables à cette société (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les "Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.4 et 8 les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2. Objet social.** L'objet social de la Société est (a) l'acquisition et la détention des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes les entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères, ainsi que l'administration, le développement et la gestion de ces participations et (b) l'investissement, l'acquisition, la disposition et la détention par tous moyens (incluant mais n'étant pas limité à l'acquisition, les transferts, les sous-participations, les dérivés de crédit, de garantie ou autrement) de prêts, obligations et autres instruments de dette, actions, warrants et autres titres ou droits, incluant mais n'étant pas limitée, tous types d'actions, de billets à ordre, d'obligations, de titres convertibles et de swaps et autres produits dérivés, et toutes combinaisons de ce qui précède, dans chaque cas facilement négociable ou non, et les obligations (incluant mais n'étant pas limité aux obligations de couverture synthétiques).

La Société peut accorder toute assistance financière à des entreprises dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient, entre autres, la fourniture de prêts et l'octroi

de garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit à l'égard de ses propres dettes et obligations ou de celles de toutes autres sociétés du groupe.

La Société peut également (a) emprunter sous quelque manière ou forme que ce soit et émettre à titre privé des obligations, billets à ordre, titres, obligations et certificats aux fins énumérées dans les paragraphes précédents, (b) accorder des sûretés sur tout ou partie des actifs de la Société en vue et pour les fins mentionnées dans les paragraphes précédents, (c) conclure des contrats, incluant mais n'étant pas limité à, des contrats de garantie, des contrats de crédit, des contrats de marketing, des contrats de vente, des contrats de services, des garanties bancaires et des contrats de gestion de liquidités et des contrats créant des sûretés en vue et dans l'objet des paragraphes précédents et (d) investir, directement ou indirectement, dans le développement ou l'utilisation commerciale de propriété ou des biens immobiliers.

L'objet de la Société tel que spécifié dans les paragraphes précédents doit être interprété dans le sens le plus large de manière à inclure toute activité, opération, transaction ou objectif qui y est directement ou indirectement lié étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée par le secteur financier.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination "Goodman Princeton Holdings (Lux) S.à r.l."

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance,

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6. Capital social - Parts sociales.**

6.1 - Capital social

Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales comme suit:

Classes de parts sociales	Nombre de parts sociales
Parts sociales de classe A . . . . .	2.500
Parts sociales de classe B . . . . .	10.000
TOTAL . . . . .	12.500

Toutes d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) par part sociale, toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, parmi d'autres, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont établis par écrit.

6.2 - Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

6.3 - Indivisibilité des actions

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.4 - Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales de la Société détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chaque associé ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés à moins que les associés représentant au moins trois quarts du capital social l'aient accordé en assemblée générale des associés.

Les transferts de parts sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.5 - Enregistrement de parts

Toutes les parts sociales sont nominatives.



## **Art. 7. Gérance.**

### 7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Dans ce cas, chaque gérant sera nommé par l'assemblée générale des associés en qualité de gérant de classe A ou en qualité de gérant de classe B. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés et est/sont révocable(s) ad nutum par celle-ci.

### 7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

### 7.3 - Représentation et pouvoirs de signatures

Dans les rapports avec les tiers et la justice, le(s) gérant(s) auront tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et toutes autres conditions relatives à ce mandat.

### 7.4 - Président secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui seront signés par le président ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, par le secrétaire ou par tout gérant.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions seront prises par une majorité simple des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

Tout gérant pourra agir à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son représentant. Un gérant pourra également désigner un autre gérant pour le représenter par téléphone, cette désignation devant dans ce cas être confirmée par écrit dans un second temps.

Les décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants, produiront le même effet que les décisions prises à une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par conférence vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

### 7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt), en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

**Art. 8. Assemblée générale des associés.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote équivalent au nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives sont seulement valablement prises pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité, pour lequel un vote à l'unanimité est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, lorsque le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

**Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le premier lundi du mois de juin à

10.30 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle doit se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si, de l'avis unanime et définitif du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 10. Vérification des comptes.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, les opérations de la Société devront être contrôlées par un ou plusieurs commissaires conformément à l'article 200 de la Loi, qui n'a pas besoin d'être associé. S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires doivent agir en collège et former le conseil de surveillance.

**Art. 11. Exercice fiscal - Comptes annuels.**

11.1 - L'exercice fiscal

L'exercice fiscal de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

11.2 - Les comptes annuels

Chaque année, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire, indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société, ainsi que le bilan et le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

**Art. 12. Distribution des profits.**

12.1 - Général

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour être alloué à la réserve légale; et aussi longtemps que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associé(s) en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

La décision de procéder à une distribution, qui portera aussi sur la détermination du montant de cette distribution sera prise par l'assemblée générale des associés.

12.2 - Dividendes Intérimaires

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra cependant décider, sous réserve des conditions suivantes, de distribuer des dividendes intérimaires:

- a) les comptes annuels du dernier exercice fiscal ont été approuvés;
- b) un état comptable intérimaire doit être préparé datant de moins de deux mois au jour de la décision du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance de distribuer des dividendes intérimaires; et
- c) le montant à distribuer ne peut excéder le montant total des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice financier pour lequel des comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation établie par la Loi ou des Statuts.

Dans tous les cas, la distribution de dividendes intérimaires reste soumise à l'article 201 de la Loi, qui prévoit une action en répétition contre le(s) associé(s) qui ont reçus des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis par la Société. Cette action en répétition se prescrit par cinq (5) ans à partir du jour de la distribution.

**Art. 13. Dissolution - Liquidation.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

**Art. 14. Référence à la loi.** Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, le ou les associé(s) se réfèrent aux dispositions de la Loi.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice fiscal commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.

*Souscription*

Les statuts ainsi établis, la partie qui a comparu déclare souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales de classe A	Nombre de parts sociales de classe B	Montant souscrit (EUR)	% de capital social
Trust Company Limited . . . . .	2.500	10.000	12.500,-	100%
TOTAL . . . . .	2.500	10.000	12.500,-	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Estimation des coûts*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.200,-.

#### *Résolutions de l'associé unique*

1. A été nommé comme gérant pour une période indéterminée:

Monsieur Dominique Prince, Finance Director, né le 29 octobre 1978, à Malmedy (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le document a été lu en la personne des comparants, lesdits comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. PRECIGOUX- H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 mai 2010. Relation: LAC/2010/23744. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le quatorze juin de l'an deux mille dix.

H. HELLINCKX.

Référence de publication: 2010073134/443.

(100084772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

#### **International Fashion Trading S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 51.129.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTERNATIONAL FASHION TRADING S.A.

Signature / Edoardo Tubia

Référence de publication: 2010069971/11.

(100082081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

#### **Marine Interior Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 90.033.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.  
412F, route d'Esch  
L-2086 LUXEMBOURG  
Signatures

Référence de publication: 2010069999/13.

(100082087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

---

**Max Mara International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 41.757.

---

Les comptes annuels au 29 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAX MARA INTERNATIONAL S.A.  
Société Anonyme  
Signature / Edoardo Tubia

Référence de publication: 2010070012/12.

(100082080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

---

**Nobels S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 101.739.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NOBELS S.A.  
Société Anonyme  
Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010070024/13.

(100082073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

---

**Palila Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 144.077.

---

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Yves CACCLIN / Aurélien FORTIN  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010070033/11.

(100082075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

---

**Synthon Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 85.834.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SYNTHON LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l. (en liquidation)  
SGG S.A.  
Agent administratif  
Signatures

Référence de publication: 2010070055/13.

(100082088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

---

**Total Management Associates S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 50.654.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

MAZARS

Signature

Référence de publication: 2010085410/11.

(100076122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

---

**Zofar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 137.148.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ZOFAR S.A.

Alexis DE BERNARDI / Robert REGGIORI

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2010085414/12.

(100075708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

---

**Novellini Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 54.732.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOVELLINI FINANCE S.A.

DE BERNARDI Angelo / DE BERNARDI Alexis

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2010085415/12.

(100075704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

---

**International Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 108.167.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTERNATIONAL PROPERTIES S.A.

Alexis DE BERNARDI / Louis VEGAS-PIERONI

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2010085416/12.

(100075702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

---

**International Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 108.167.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTERNATIONAL PROPERTIES S.A.  
Alexis DE BERNARDI / Louis VEGAS-PIERONI  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2010085417/12.

(100075699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

---

**Diemmevi S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 134.558.

---

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEMMEVI S.A.  
Alexis DE BERNARDI / Régis DONATI  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2010085418/12.

(100075697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

---

**R.C. Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 61.039.

---

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R.C. LUX S.A.  
Robert REGGIORI / Alexis DE BERNARDI  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2010085419/12.

(100075695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

---

**Petite Afrique Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 54.536.

---

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PETITE AFRIQUE IMMOBILIERE S.A.  
Alexis DE BERNARDI / Mohammed KARA  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2010085420/12.

(100075694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

---

**Blito Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.  
R.C.S. Luxembourg B 75.166.

---

L'an deux mil dix, le sept juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding, BLITO HOLDING S.A., établie et ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 75.166, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, de résidence à Mersch en date du 5 avril 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 528 du 24 juillet 2000.

La séance est ouverte sous la présidence de Georges Majerus, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Sylvie Dupont, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Raymond Thill, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que cinquante (50) actions sur cinquante (50) actions, représentant cent pourcent (100%) du capital social de cinquante mille euros (50.000.-EUR), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit.

Ladite liste de présence signé «ne varietur», portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec le procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires ci-avant mentionnée, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1) Changement de la dénomination de la société de "BLITO HOLDING S.A." en "BLITO HOLDING Spf S.A.", et modification subséquent de l'article 1, alinéa 1;

2) Transformation d'une société anonyme en société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf), et modification subséquent de l'article 2;

3) Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée Générale décide de changer la dénomination de la société de «BLITO HOLDING S.A.» en «BLITO HOLDING Spf S.A.», avec effet à ce jour. En conséquence l'article 1<sup>er</sup>, premier alinéa de statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Premier alinéa.** Il est formé une société anonyme de gestion de patrimoine familial luxembourgeoise sous la dénomination de BLITO HOLDING Spf S.A.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée Générale décide de procéder à la transformation de la société de son statut actuel de société anonyme en société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf), avec effet à ce jour, de sorte que l'objet social de la société aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe, des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à environ mille euros (1.000.EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ceux-ci, par son mandataire, ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Majerus, S. Dupont, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 juin 2010. Relation: LAC/2010/25472. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2010.

Référence de publication: 2010070962/72.

(100083664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

---

**HKL Holdings (PPI) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 54.523.

---

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

*HKL Holdings (PPI) S.à r.l.*

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2010085422/15.

(100075690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

---

**HKL Investments (PPI) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 22.359,99.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 54.524.

---

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

*HKL Investments (PPI) S.à r.l.*

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2010085423/16.

(100075685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

---

**HKL Investments (PPI) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 54.524.

---

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

*HKL Investments (PPI) S.à r.l.*

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2010085424/15.

(100075677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

---



**Netjets Luxembourg Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 144.464.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2010.

Netjets Luxembourg Holding Company S.à r.l.

Johannes L. de Zwart

Gérant B

Référence de publication: 2010085425/14.

(100075671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

---

**CEA Investments Limited, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 126.259.

Les comptes annuels au 31 janvier 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010085426/11.

(100075667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

---

**Euroconsortium de Placements S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 53.360.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010085427/10.

(100075666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

---

**Namara S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 117.082.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010085428/10.

(100075659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

---

**Platino S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 119.703.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.  
Mandataire  
Signatures

Référence de publication: 2010085429/13.

(100075826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

---

**EB8 Germany II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 124.113.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EB8 Fund S.à r.l.  
Alexandra Petitjean / Eric Lechat

Référence de publication: 2010085430/11.

(100075823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

---

**Design Finance, Société Anonyme.**

Siège social: L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen.  
R.C.S. Luxembourg B 153.651.

—  
STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme "SOPHIPAR S.A.", ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 79217,

ici dûment représentée par Madame Camille BRACONNIER, employée, demeurant professionnellement à Grass, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle restera après avoir été paraphée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer par les présentes et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**I. Nom, Durée, Objet, Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "Design Finance", laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

**Art. 2.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 3.** La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion et le contrôle et le développement de ces participations.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Steinfort, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

**II. Capital social - Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille deux cent quarante (1.240) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### **III. Assemblées générales des actionnaires** **Décisions de l'actionnaire unique**

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 3<sup>e</sup> mardi du mois de mai à 20.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

### **IV. Conseil d'administration**

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

## V. Surveillance de la Société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

## VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

## VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

## VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

## IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.

### *Souscription et libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les mille deux cent quarante (1.240) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique la société "SOPHIPAR S.A.", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

### *Résolutions prises par l'actionnaire unique*

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2) Comme autorisé par la Loi et les statuts, Monsieur Philippe LAMBERT, fiscaliste, né à Liège, (Belgique), le 2 décembre 1971, demeurant professionnellement à L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen, est appelé à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.
- 3) La société à responsabilité limitée "FISCALITE, COMPTABILITE, GESTION s.à r.l.", en abrégé "FISCOGES s.à r.l.", avec siège social à L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 61071, est appelée à la fonction de commissaire aux comptes de la Société.
- 4) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2015.
- 5) Le siège social de la Société sera établi à L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen.

71710

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille deux cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Grass, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Camille BRACONNIER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 juin 2010. Relation: GRE/2010/1871. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 juin 2010.

J. SECKLER.

Référence de publication: 2010074602/211.

(100085723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

---

**AllianceBernstein Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 18, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 117.904.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 31 mai 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010085432/10.

(100075816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

---

**AllianceBernstein China Investments, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 18, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 142.412.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 31 mai 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010085433/11.

(100075815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

---

**Verdaine SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 136.433.

Le bilan et l'annexe au 30 septembre 2009, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VERDAINE SA, Société Anonyme

Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ

Administrateur / Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010085434/13.

(100075810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

---

**MB Merchant Group S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 117.227.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MB MERCHANT GROUP S.à r.l.*  
Société à Responsabilité Limitée  
SGBT AGENT DOMICILIATAIRE  
M.J. TORRECILLA / V. CHOOPUN

Référence de publication: 2010070060/14.

(100082076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

---

**Woodie et Roynet, S.e.n.c., Société en nom collectif.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 153.448.

En date du 28 mai 2010, les associés de la Société ont décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 500 000 euros.

Le capital social de la Société se monte désormais à 501 000 euros.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCÈRE  
Woodie et Roynet, S.e.n.c.  
Signature  
*Un Mandataire*

Référence de publication: 2010070089/14.

(100082079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

---

**Esofac Luxembourg S.A., Société d'Etudes Sociales, Financières et Actuarielles, Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 18.086.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010070061/10.

(100082083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

---

**SPA.FI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 44.547.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SPA. FI S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2010070066/11.

(100082090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

---

**Faymonville Distribution AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-9761 Lentzweiler, Zone Industrielle Lentzweiler-Eselborn.  
R.C.S. Luxembourg B 94.717.

*Auszug aus Dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 15. April 2009*

Es wurde u.a. beschlossen, das Mandat des Wirtschaftsprüfers, Herrn Alain KOHNEN, Betriebsrevisor, mit beruflicher Anschrift in L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss, um ein Jahr zu verlängern. Sein Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2010

Die Aktionäre haben außerdem festgestellt, dass aufgrund eines Beschlusses der Gemeinde Büllingen die Privatadresse von Herrn Alain Faymonville nunmehr wie folgt lautet:

B - 4761 Rocherath, Krinkelt, Zur Hahnendell 14

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lentzweiler, den 31. Mai 2010.

Für FAYMONVILLE DISTRIBUTION A.G.

Aktiengesellschaft

FIDUNORD S.à r.l.

Unterschrift

Référence de publication: 2010070509/20.

(100081372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

---

**Faymonville Immo AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.  
R.C.S. Luxembourg B 135.851.

*Auszug aus dem Protokoll der Jahreshauptversammlung vom 12. Mai 2009*

Die Aktionäre haben festgestellt, dass aufgrund eines Beschlusses der Gemeinde Büllingen die Privatadresse von Herrn Alain Faymonville nunmehr wie folgt lautet:

B - 4761 Rocherath, Krinkelt, Zur Hahnendell 14

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lentzweiler, den 31. Mai 2010.

Für FAYMONVILLE IMMO A.G.

Aktiengesellschaft

FIDUNORD S.à r.l.

Unterschrift

Référence de publication: 2010070510/17.

(100081298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

---

**Albatros Performance Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8-10, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 53.606.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui a eu lieu le 5 mai 2010*

L'Assemblée décide à l'unanimité des voix la reconduction des mandats de M. Bruno Gaussen, M. Paul De Pourtalès et M. Pierre Delandmeter en qualité d'administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011,

L'assemblée décide à l'unanimité des voix la reconduction du mandat de La Fiduciaire Vincent La Mendola, 64, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg comme Commissaire aux Comptes jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de 2011.

Luxembourg, le 5 mai 2010.

Pour ALBATROS PERFORMANCE MANAGEMENT S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010070520/17.

(100082091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

---